

Trions malin

Il y a plastique et plastique !

A quoi sert le plastique recyclé ?

Grâce à nos plastiques soigneusement triés dans le bac jaune, les industriels spécialisés vont fabriquer des granulats, qui, selon leurs caractéristiques, seront à leur tour réutilisés dans la composition de tubes, tuyaux, revêtements de sols, flacons opaques non alimentaires ou encore fibres synthétiques. Avec 27 bouteilles, on fait un pull.

Un seul problème : tous les plastiques ne sont pas recyclables.

Or les erreurs de tri peuvent entraîner le rejet de l'ensemble de votre bac, et réduire à zéro tout le tri déjà effectué. De plus, s'ils arrivent sur la chaîne de tri, ils perturbent le travail du personnel du centre de tri.

Les sacs plastiques et les films d'emballage : à la poubelle habituelle !

- L'erreur la plus répandue est

de croire que les sacs plastiques sont recyclables.

En réalité, ils sont faits d'un plastique non recyclable. De plus, comme les pots de yaourt, les barquettes ou les films d'emballage, ils ne comportent pas assez de matière première pour que leur traitement soit rentable.

• Autre erreur : les bouteilles ayant contenu des corps gras, toxiques ou inflammables.

Vos bouteilles d'huile, par exemple, les bouteilles de débouchant des canalisations ou de white spirit seraient trop difficiles à nettoyer, et pourraient en outre présenter un danger pour les personnels des usines de tri. Il faut savoir, en effet que l'étape finale du tri est effectuée manuellement, dans les centres spécialisés.

le Point Vert



Bon à savoir : le Point Vert ne signifie pas recyclable.

Ce petit logo est imprimé sur tous les emballages assujettis à une "éco-taxe" perçue par Eco-Emballages pour contribuer au recyclage et à la préservation de l'environnement. On le trouve aussi sur les pots de yaourts ou de crème, et sur toutes sortes de contenants non recyclables.

Seringues : attention danger !

Encore deux blessés le mois dernier en Seine-et-Marne par piqûre de seringues usagées ! Pensez à ceux qui vont traiter vos déchets... (agents de collecte, employés du centre de tri) Deux solutions pour vous débarasser de vos seringues sans danger :

1. Les remettre à un professionnel de santé : infirmière, médecin... Lors des soins à domicile, ceux-ci ont l'obligation de partir avec les seringues usagées. Des solutions professionnelles pour traiter les déchets médicaux sont à leur disposition.

2. Sinon, jetez-les dans votre poubelle habituelle, glissées dans une bouteille plastique bien fermée et entourée de papier journal. Elles seront alors incinérées. Ne les jetez en aucun cas dans votre bac jaune.

Seuls les bouteilles et flacons en plastique sont recyclés.



bouteille d'huile

films d'emballage

sac plastique

pot de yaourt

barquette plastique

INFOS PRATIQUES

	Année 2002	4 ^{ème} trimestre 2002
Ordures Ménagères	77 184 tonnes soit 353 kg/hab/an	19 430 tonnes
Emballages, journaux-magazines	5 600 tonnes soit 27,70 kg/hab/an	1 676 tonnes
Refus de tri	644 tonnes soit 11,51% du tonnage collecté	196 tonnes
Verre	4 695 tonnes soit 23,41% kg/hab/an	1 274 tonnes

N°Vert 0800 770 061

Un doute, une question sur la collecte sélective ?

SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes
Directeur de la publication : Michel Ricart
Directeur délégué : Hien Toan Phan
Comité de rédaction : Alfred Barany, Lydie Ferrière
Conception : Sėti - Atelier des giboulées
Rédaction : Véronique de Mareüil
Crédit photo : Eco-Emballages
dépôt légal 2002/12

EDITO

Réussir ensemble le tri sélectif



Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette année 2003. Une année placée sous le signe de la protection de l'environnement

pour nos 28 communes adhérentes, avec la mise en service de nouveaux équipements à l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes. Et bienvenue à tous les habitants des deux communes de Seine-Saint-Denis, Montfermeil et Gournay-sur-Marne, qui nous ont rejoints le 1^{er} janvier dernier. La santé et la qualité de vie des habitants sont des enjeux majeurs pour le SIETREM. Pour garantir une qualité optimale à l'air rejeté par les cheminées de l'usine de Saint-Thibault, de gros investissements ont été réalisés. Grâce à eux, notre usine est dotée d'un système de filtration performant, éliminant quasiment toute trace de pollution des fumées issues de l'incinération des ordures ménagères. Un nouveau pas en avant qui classe nos installations à l'avant-garde des normes européennes. Ces progrès techniques sont le complément d'une démarche globale qui nous concerne tous. Mieux protéger l'environnement passe par le tri de chacun, qui évite le gaspillage des matières premières et de l'énergie nécessaire à leur production. C'est avec votre appui que nous ferons de nos petits ruisseaux de grandes rivières, très claires !

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes

SOMMAIRE

Editorial
Actualités
Le SIETREM en chiffres
Le saviez-vous ?
Environnement
Infos pratiques



30 000 nouveaux habitants viennent de rejoindre le SIETREM

28 communes unies pour recycler et valoriser

Montfermeil et Gournay-sur-Marne rejoignent le SIETREM

■ C'est au 1^{er} janvier 2003 que deux communes de Seine-Saint-Denis, Montfermeil et Gournay-sur-Marne, ont adhéré au SIETREM. Le couronnement d'une démarche entamée par leurs élus depuis plus d'un an.

Jusqu'ici en charge de leurs propres ordures ménagères, ces communes ne pouvaient disposer des moyens techniques du SIETREM. Elles ont donc pris la décision d'offrir à leurs habitants les mêmes atouts que leurs voisins de Seine-et-Marne, avec une gestion de leurs déchets plus performante et plus économique.

Un choix facilité par le fait que l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes, capable de traiter 140 000 tonnes de déchets par an, pouvait accueillir ces deux communes limitrophes.

Le SIETREM : la meilleure solution technique au meilleur coût.

" Après un examen approfondi des différentes options possibles, nous avons adhéré au SIETREM car c'est pour nous la meilleure solution technique, au meilleur coût " souligne Xavier Lemoine, Maire de Montfermeil. " Courant 2003, nous allons mettre en œuvre le tri sélectif. Une évolution nécessaire qui concilie les intérêts économiques des particuliers avec l'intérêt général que constitue la protection de notre environnement. "

L'adhésion de nouvelles communes au SIETREM est doublement positif. Elle souligne ses qualités : performance et compétitivité et donne d'excellentes perspectives d'avenir, car dans le domaine du recyclage, comme dans celui de la préservation de l'environnement, l'union fait aussi la force.

Fumées : la filtration maximale

Le SIETREM vient d'achever à l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes une tranche de travaux de plus de 9 millions d'euros. Grâce à cet investissement, le système de filtration des fumées d'incinération y est actuellement l'un des plus performants de France.

Objectif zéro rejet

■ Zéro rejet polluant dans l'atmosphère, comme dans la Marne : c'est l'objectif ambitieux que se sont fixés les membres du SIETREM. Ils devaient concilier deux contraintes : traiter l'ensemble des déchets produits par les habitants des 28 communes du SIETREM, en privilégiant le recyclage et la protection de l'environnement. Car une fois le verre, les papiers et cartons, les plastiques, les canettes et tous les matériaux recyclables acheminés

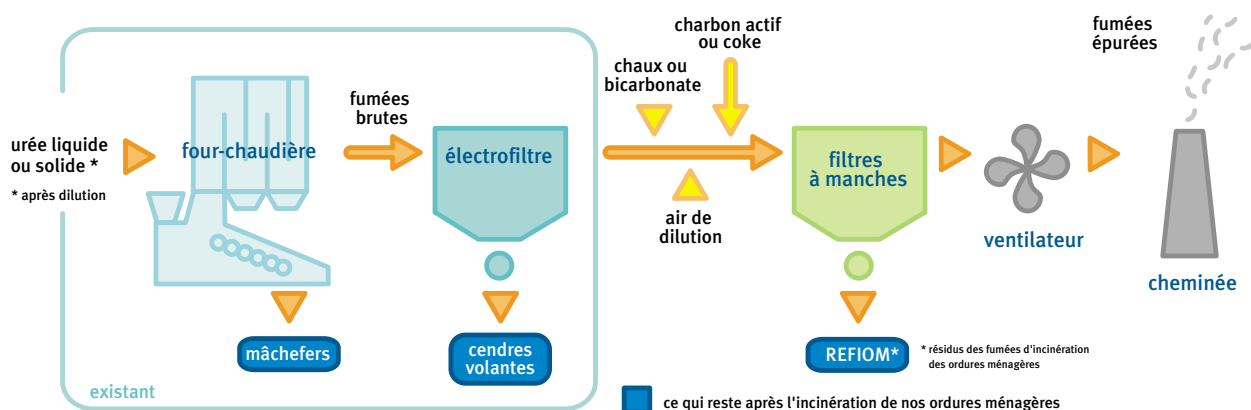
vers les filières de recyclage, restent environ 90 000 tonnes par an de déchets à incinérer !

C'est la mission de l'usine de Saint Thibault, qui les brûle 24 heures sur 24, tous les jours de l'année hors période de révision - au rythme de 20 tonnes par heure. " Au SIETREM, souligne Alfred Barany, son directeur, nous avons l'avantage de gérer les ordures ménagères sur l'ensemble de leur parcours : collecte, tri, incinération... Une vision globale qui nous

permet d'optimiser nos actions. "

Pour mieux protéger l'environnement, l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes, qui respectait bien entendu la réglementation en vigueur concernant les normes de rejets gazeux, vient d'être dotée d'un système de filtration considéré comme le plus performant du moment. Elle est d'ores et déjà aux nouvelles normes européennes, qui s'imposeront en France aux usines d'incinération existantes d'ici à 2005.

Schéma du nouveau traitement des fumées à l'usine de Saint-Thibault : « le système sec »



Nettoyage à sec des fumées

■ Pour minimiser les rejets après traitement, en particulier les rejets liquides susceptibles de polluer les rivières, la filtration des fumées issues de l'incinération des déchets se fait désormais par un " système sec ". Les produits actifs : urée, bicarbonate de sodium, char-

bon actif, permettent, mélangés aux fumées, de piéger leurs impuretés. Les dioxines, furanes et les oxydes d'azotes sont ainsi éliminés. L'air rejeté dans l'atmosphère par les cheminées de l'usine est quasiment pur. Les traces de polluants qu'il contient sont à la limite du

délectable dans l'état actuel des connaissances (inférieur en moyenne à 0,1 milliardième de gramme de dioxine par mètre cube de gaz, contre 3 auparavant, selon les mesures effectuées régulièrement par un laboratoire indépendant).

Un principe simple, mais pas facile

à mettre en œuvre. Jusqu'à une période récente, le coût de ces techniques les rendait inadaptées à une



Lydie Ferrière, ingénieure, et M. Mignondo, vice-président du SIETREM lors de la réception des travaux de filtration des fumées.

utilisation industrielle. Aujourd'hui, on peut utiliser cette technologie qui, certes, demande des investisse-

ments très importants, mais dont le coût de fonctionnement est un peu plus faible que les autres. L'usine de Saint-Thibault s'est agrandie d'environ un tiers de sa surface, pour l'installation des différents filtres et des équipements leur permettant de fonctionner.

Citons, pour conclure, la remarque de M. Mignondo, vice-président du SIETREM en charge de l'usine : *"avec ces travaux, qui, je le souligne, ont été remarquablement exécutés, notre usine a plusieurs longueurs d'avance sur la réglementation. Mais c'est d'abord la qualité de vie de nos concitoyens qui guide notre action au SIETREM, et nous continuons dans cette voie."*

Combien coûtent les travaux ?

Dans le cadre du contrat " Terres Vives ", passé avec la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, l'ADEME et Eco-Emballages, le SIETREM s'est engagé à mettre en place un traitement des fumées sur la base de la nouvelle directive européenne du 4 décembre 2000 (bien avant sa date d'entrée en vigueur en 2002 dans le droit français). En contrepartie, les partenaires institutionnels ont financé environ un tiers des 9 millions d'euros d'investissement. Ainsi, le coût supporté par les habitants des communes adhérentes au SIETREM a-t-il pu être fractionné, et les emprunts réduits au minimum. Sur les deux tiers de la somme restant à la charge du SIETREM, plus de la moitié a pu être autofinancée.

Recycler le non-recyclable ?

Que deviennent nos ordures ménagères lorsqu'elles ne sont pas recyclées ?

■ Elles sont brûlées dans des fours spéciaux, qui permettent de récupérer l'énergie produite par la chaleur. Cette énergie est réutilisée pour faire fonctionner l'usine, et le surplus est revendu à EDF, permettant ainsi de baisser le coût global du traitement des déchets. Actuellement, l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes produit 2 mégawatts par heure, en utilise 1,6 pour son fonctionnement et revend le 0,4 restant.

La fumée produite est conduite vers plusieurs manches à air successives, sortes de chaussettes géantes, dans lesquelles des poudres filtrantes sont injectées pour absorber les impuretés. Les matériaux utilisés pour filtrer la fumée sont le bicarbonate de sodium, et le charbon actif inerté. Ces matériaux sont sans danger pour l'environnement et pour leurs utilisateurs.

Une tonne de déchets ainsi traitée se décompose en fin de parcours en

énergie, en cendres (3%), en nouveaux résidus (3%) et en mâchefer (30%). Le mâchefer est la partie non combustible des ordures, un mélange de verre, céramique, métaux, terre, eau... Après traitement, 100% du



Actuellement, l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes produit 2 mégawatts par heure et bientôt 10 mégawatts.

mâchefer issu de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes peut être réutilisé sous forme d'écograve, granulats pour des travaux routiers. Ainsi, le chantier du TGV Est, le parvis de la Poste de Lagny ou encore le chantier du RER E ont utilisé des mâchefers produits par l'usine de Saint-Thibault.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Je trie, je fais des économies !



Trier les déchets, c'est au bout du compte agir pour son propre compte... en banque ! Bien sûr, éviter le gaspillage en permettant de recycler toutes sortes de matériaux, comme le verre, le plastique, les métaux évite de polluer inutilement notre sol ou notre atmosphère en entreposant ou en brûlant les déchets. Mais c'est également un calcul économique simple. Une tonne de déchets incinérée par l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes coûte actuellement 53 euros. Chaque tonne recyclée, au contraire, constitue un revenu, qui sera déduit du coût global de la gestion des déchets. Et les nouvelles sources de matières premières ainsi créées éviteront d'épuiser inutilement les ressources naturelles.

Les acteurs du changement

Les travaux ont été effectués par la société Hamon.

Maître d'œuvre :

Cadet International

Architecte : Joël Godfroy

Constructeur :

Hamon environnemental

Partenaires financiers : Région Île de France, Département Seine-et-Marne, Ademe